L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 JUILLET 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 15 JUILLET 1847.

BULLETIN.—La chronique de l'intérieur est encore assez pauvre aujourd'hui et nous en profitons de nouveau pour compléter nos extraits des journaux français. On lira avec plaisir, nous en sommes convaincus, la belle improvisation que M. Victor Hugo a fait entendre le 14 juin à la Chambre des Pairs, en faveur de la pétition du prince Jérôme Bonaparte. Le grand poète a eu des éclairs de grand orateur. Il a fait de la politique de sentiment, et, comme il était sincère, cela lui a réussi auprès de ses collègues. Cela doit lui réussir également auprès de ses lecteurs. De pareils épisodes reposent un peu de la politique d'affaires, d'intrigue et de corruption.

Nous recevons quelques nouvelles du Mexique; et chose étrange! les seules que nous avions sur l'armée du général Scott, nous viennent par les journaux de Mexico. Quant aux renseignements directs, ils manquent complètement tout aussi bien aux journaux de Vera-Cruz qu'à nous-mêmes. Peut-être ceux de nos confrères qui ont des correspondants à Puebla, seront-ils plus heureux que nous. Quoiqu'il en soit, le récit du *Diario* que nous abrégeons plus loin ne manque pas d'intérêt, et l'on en peut dire: "Si non è vero, è ben trovato."

A l'intérieur, un seul fait se présente; et c'est un des plus tristes incidents que nous puissions avoir à enregistrer. Une rixe ou plutôt un véritable combat entre les citoyens de deux villes du même Etat; une partie de plaisir terminée par des blessures et du sang versé; l'anniversaire de l'Indépendance souillé par une odieuse infraction à ce sentiment de fraternité qui, en un pareil jour surtout, devrait unir tous les citoyens; c'est triste; mais espérons que ce déplorable événement n'aura point de suites, et qu'il restera ce que le représente le récit de quelques témoins; le crime ou pour mieux dire la faute de quelques enfans hargneux et mal disposés.

VERA-CRUZ.—Le vapeur *Galveston*, capitaine Haviland, parti de Vera-Cruz le 8, est arrivé hier dans le port de Lafayette, après avoir touché le 10 à Tampico et le 11 à Brasos Santiago.

Il a amené comme passagers de Vera-Cruz: le cap. Chalor, Miss Silby, J. B. Ross, Brown, H. Ingles, W. R. Smith, S. L. Sooel, Maxwell, Kokernut, Guenot et Strybos; de Tampico: M. C. A. Pool et sa femme, Mme Kennedy, M. Th. O'Reilly et sa fille, le cap. Scott, et MM. Wright et Beauchamp.

Le 13 courant, à 70 milles S. S. O. de la Passe S. O. il a communiqué avec la barque *Jubilee*, allant de la Nlle-Orléans à Vera-Cruz. Ce bâtiment avait 7 jours de route déjà; néanmoins tout allait bien à bord.

A son départ de Tampico, le *Galveston* a laissé dans ce port le *Palmetto* qui arrivait de Vera-Cruz et qui devait se remettre incessamment en route pour la Nouvelle-Orléans. Les goëlettes *Fairy, John Bell* et *Cabot* devaient mettre en mer le 11 pour la même destination.

Par cet arrivage, nous avons reçu des journaux de Vera-Cruz jusqu'au 8 courant. On lit dans le *Sun of Anahuac*:

ENCORE PADRE JARAUTA.—Nous avons appris ce matin que le capitaine J. Mayo, de la marine des Etats-Unis, et gouverneur d'Alvarado, a remonté la rivière jusqu'à environ 60 milles de la ville avec 150 hommes, à la poursuite de la bande de guérillas commandée par le moine Jarauta, dont l'intention est, dit-on, de reprendre Alvarado.

Le même journal, sous la date du 7, contient des nouvelles de Mexico qui vont jusqu'au 28 juin. Le *Diario del Gobierno* contient, sous cette dernière date, un article intitulé: "Dernières nouvelles." Il raconte que le 24, le général Scott a tenu à Puebla, avec ses principaux officiers, un conseil de guerre, afin de décider s'il devait, ou non, marcher sur la capitale du Mexique. Un général dont le *Diario* ne cite point le nom, s'est prononcé contre toute marche en avant, concluant qu'il serait imprudent de se hasarder dans la vallée de Mexico, à moins de disposer de vingt mille hommes; qu'essayer une pareille entreprise avec les forces que possède le général Scott, ce serait tenter la fortune et s'exposer à un revers.

Le général Worth, d'après le *Diario*, aurait embrassé l'opinion contraire. Selon lui, une armée d'invasion qui s'arrête, est une armée perdue; un mouvement rétrograde serait désastreux et entraînerait les plus fâcheuses conséquences. Six ou huit mille Américains suffisent à ses yeux à lutter contre vingt mille Mexicains. Le brave Worth penchait donc pour que l'on marchât sur le champ en avant.

L'avis du général Worth, toujours au dire du *Diario*, a été partagé par le commandant en chef, et il a été décidé qu'on se mettrait en marche le 28; on devait s'avancer jusqu'à Rio Frio, et là attendre la réponse aux ouvertures de paix adressées par M. Buchanan au gouvernement Mexicain.

Ce récit est-il fondé en vérité? voilà ce que nous ne saurions décider. Il faut seulement reconnaître qu'il n'a rien d'improbable. Le *Diario*, après avoir fait tout au long, ajoute que les forces américaines s'élèvent à 8,500 hommes avec 30 canons et un mortier.

Le "Sun of Anahuac" pense que le général Scott ne quittera pas Puebla avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de Washington. Il ajoute que, dans sa réponse à M. Buchanan, le ministre mexicain, en annonçant au secrétaire d'Etat que sa lettre a été renvoyée au Congrès, témoigne des dispositions à réfléchir mûrement sur les propositions de paix et à ne point rejeter légèrement les ouvertures du Gouvernement Américain.

MEXIQUE.—Le brick des Etats-Unis *Washington*, commandé par le lieutenant Lee, a touché, le 12 courant dans la matinée à la Pointe de Mobile. Il venait en huit jours d'Anton Lizardo, et se rendait à Pensacole. Le lieutenant de marine Rogers, porteur de dépêches pour le gouvernement, est descendu à bord d'un bateau pilote qui l'a amené à Mobile le même jour dans la soirée. Cet officier a fourni aux journaux de Mobile quelques nouvelles dont voici le résumé.

On se rappelle que le commodore Perry avait laissé pour commander à Tabasco le lieutenant Bridgelow avec un assez faible détachement. A peine le commodore fut-il parti, qu'un corps de cinq ou six cents Mexicains, commandés, à ce que l'on croit, par le capitaine Garcia, s'avança vers la ville. Le commandant Bidgelow prévenu de leur approche, sortit de la ville à la tête des trois cents marins et soldats de marine qu'on lui avait laissés. Il ne tarda pas à rencontrer l'ennemi, et, malgré la supériorité du nombre, il le mit en déroute, lui tua deux hommes et lui en blessa six ou huit. Le commodore Perry, instruit des mouvements des Mexicains, se préparait à retourner à Tabasco.

La frégate *Raritan* qui se trouvait à Tabasco, et la frégate *Potomac* qui était à Vera-Cruz, sont toutes les deux parties pour Norfolk.

A Anton Lizardo étaient mouillés les vapeurs *Mississippi* et *Vixen*, ainsi que les navires *Germantown, Albany, John Adams* et *Decatur*. L'état sanitaire de l'escadre était excellent. Le *Washington* avait quitté le mouillage le 4.

Dans la nuit du 1 au 2, le feu avait éclaté à bord du *Mississippi*. Au premier cri d'alarme tout le monde était sur le pont. On reconnut bientôt que le feu s'était déclaré spontanément dans la soute au charbon. On n'eut pas de peine à s'en rendre maître; et le *Mississippi* n'a point eu à souffrir de cet accident, grâce à la promptitude et à l'intelligence avec laquelle les secours ont été administrés.

Le colonel BENTON a écrit une lettre à propos de la Convention qui se tient en ce moment à Chicago; elle est adressée aux citoyens de St-Louis. Elle professe, à propos des grands travaux d'utilité publique exécutés par le gouvernement, une opinion très mesurée. Leur constitutionnalité n'est pas douteuse pour lui; mais cette constitutionnalité est en quelque sorte à la discrétion du Congrès qui doit faire la différence entre les travaux d'un intérêt général et ceux d'un intérêt local. Toute la difficulté est là.

La lettre du général TAYLOR que le *Signal* de Cincinnati a publiée et dont nous avons donné nous-mêmes un fragment, occupe singulièrement la presse de toutes les couleurs. Les journaux locofocos en paraissent enchantés parce qu'ils croient y avoir une espèce de rebuffade à l'adresse des whigs; mais nos confrères de l'autre établissement du droit de commentaire. Par cette lettre, ainsi que le fait judicieusement observer le *Journal de Louisville*, "Le général Taylor fait entendre tout simplement qu'il ne veut pas entrer dans la lutte présidentielle à titre d'homme de parti; qu'il ne veut pas être uniquement le candidat d'un parti, mais le candidat de tous ceux des citoyens des Etats-Unis qui croiront devoir l'honorer de leurs suffrages. Il ne nie pas un seul moment, et il n'est pas le moins du monde disposé à nier que, par ses opinions et par ses sentiments, il ne soit whig." "Nous avons vu tout récemment, ajoute ce journal, une lettre du général TAYLOR dans laquelle il déclare à deux reprises et de la façon la plus formelle qu'il est whig. Dans cette même lettre du reste il se défend énergiquement de tout ce qui pourrait ressembler à un sentiment exclusif d'homme de parti, et exprime un vif désir de voir le pays délivré des maux causés par la violence des partis."

CHEMIN DE FER DE PANAMA.—Des lettres particulières de l'Amérique du Sud nous apprennent, dit le *Journal du Havre*, que M. Klein, agent de la Compagnie anglo-française pour l'établissement d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, était arrivé, vers les premiers jours du mois de mars, à Santa-Fé-de-Bogota, capitale de la Nouvelle-Grenade, pour s'entendre avec le gouvernement de cette république sur l'acte définitif de concession.

LE GUADALQUIVIR.—Un nouveau navire à vapeur qui porte ce nom, a dû être expédié de Liverpool pour New-York. Il est destiné à faire un service régulier entre ce dernier port et celui de la Havane. Il est commandé par le cap. Hosted, qui naguère se trouvait à bord du *Great Britain*. La perte accidentelle du "Léviathan des mers" n'a point diminué la confiance qu'on a dans le talent et la prudence du susdit capitaine.

Chronique Locale.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Nous devons à l'obligeance du commis de cette institution, le bulletin suivant des décès et des guérisons durant les dernières vingt-quatre heures, se terminant à 3 heures P. M. de la journée d'hier.

Malades admis	28	
" sortis	51	
Morts	6, dont 1 de fièvre jaune.	
Restant	491, à 3 heures P. M.	

Ce bulletin ne comprend pas les salles consacrées aux fous.

RECORDER GÉNOIS.—M. Robert Murphy, l'adjudicataire du ferry de la 1ère Municipalité, est venu hier dénoncer au recorder Genois deux individus qu'il accuse de tenir un bac sur le fleuve, dans les limites de la Municipalité, contrairement aux stipulations du contrat passé entre celle-ci et le plaignant. Le recorder a décerné des mandats d'arrêt contre les contrevenants.—Mlle Ophelia Evans, femme de couleur libre, et Mme Doustan sont venues s'accuser mutuellement de voies de fait et de paroles injurieuses. L'instruction provoquée par cette double plainte a occupé le recorder pendant deux heures. Ces deux heures paraîtront encore bien courtes lorsque nous dirons que tous les témoins appartenaient au sexe le plus charmant et le plus bavard. Le recorder a condamné les deux défenderesses à fournir un cautionnement de $400, pour répondre de leur bonne conduite pendant six mois.

ACCIDENT.—Lundi dernier, une petite fille du nom de Mary Nelson, âgée d'environ quatre ans, est tombée sur le pavé du haut d'un second étage, dans la 2de Municipalité. Transportée aussitôt chez ses parents, au coin des rues de la Paix et des Grands-Hommes, dans la 3ème Municipalité, elle a été en proie à d'horribles souffrances jusqu'au moment de sa mort, qui est arrivée hier.

ENQUÊTE.—On a trouvé hier, dans le fleuve, le corps d'un nommé Henry Race, natif de St Louis du Missouri, qui avait pendant quelque temps fait partie, en qualité de chauffeur, de l'équipage du vapeur Die Vernon. Le cadavre a été retiré de l'eau à l'extrémité de la rue Lafayette, 2ème Municipalité. Le coroner, appelé à faire une enquête, a constaté le genre de mort.

VOTE ILLÉGAL.—On a arrêté hier le nommé William Jones sous la prévention d'avoir voté deux fois, dans les bureaux No 18 et No 20 de la 3ème Municipalité, à la dernière élection des assesseurs. Jones a comparu devant le recorder Seuzeneau, qui, après avoir entendu quelques témoins, l'a envoyé à la Cour criminelle.

MUTINERIE.—Le capitaine du navire *Diana* est venu hier au bureau du recorder Seuzeneau, réclamer l'arrestation du matelot John Kelly, qu'il accuse d'insubordination et de mutinerie. Le prévenu, après avoir subi un court examen, a été renvoyé par devant la Cour de District des Etats-Unis, le délit ayant été commis sur la haute mer.

BOMBARDEMENT.—Pit Tonglet et William Kelly comparaissent hier devant le recorder Seuzeneau sous une singulière prévention. La police les avait surpris et saisis au collet au moment où ils bombardaient le logis de M. Thomas Hynes. Ils lançaient contre les volets de cette maison une grêle de pierres qui, outre l'inconvénient de briser les vitres, menaçaient la tête des passans. M. Hynes était sur le point de capituler, lorsque la police intervint fort heureusement, à tout les assiégeants prisonniers. Ceux-ci ont fourni un cautionnement pour répondre de leur prochaine comparution.

MARYLAND.—*Rixe sanglante à Annapolis.* La célébration de l'anniversaire de l'Indépendance, qui a eu lieu le 5 courant dans la capitale du Maryland, a été marquée par une scène des plus déplorables. Voici les faits, tels que nous pouvons les résumer d'après les versions quelque peu contradictoires des journaux de Baltimore:

Lundi matin, le bateau à vapeur *Jewess* était parti de Baltimore pour aller faire une excursion de plaisir jusqu'à St-Michael, dans le comté de Talbot. Il emmenait "l'Artillerie de l'Aigle" du colonel Kane, les "Tirailleurs Colombiens" du capitaine McAlister, et huit à neuf cents autres passagers parmi lesquels on comptait environ trois cents femmes. Le bateau était surchargé qu'il marchait mal; aussi, après avoir consulté les deux officiers qui se trouvaient à bord, ainsi que les principaux passagers, le capitaine se décida à s'arrêter à Annapolis. Les deux compagnies militaires, et presque tous les autres voyageurs, débarquèrent pour aller se promener dans la ville; tout se passa fort bien; les citoyens d'Annapolis accueillirent fort bien les visiteurs; puis au bout de quelque temps tout le monde revint au bateau sans encombre. Mais la visite ne devait pas finir ainsi: une dispute s'engagea entre quelques gamins qui regagnaient le bord et d'autres qui étaient sur le débarcadère. Des mots on en vint aux coups. Quelques jeunes gens du bateau et d'autres d'Annapolis s'en mêlèrent. Les passagers du *Jewess* furent repoussés à bord, et l'on se mit à leur lancer des briques et d'autres projectiles. Au milieu de la bagarre quelques dames furent atteintes; alors plusieurs passagers irrités saisirent des mousquets appartenant aux "Tirailleurs Colombiens" et firent feu sur la foule qui augmentait à chaque instant sur le débarcadère.

Cependant le capitaine du *Jewess* s'était empressé de démarrer afin de mettre fin à ce funeste combat. Par malheur son bateau s'échoua pendant quelques instans; et les volées de pierres et de mousqueteries s'échangèrent de plus belle entre les passagers et les gens du rivage. Ceux-ci coururent chercher des armes et eussent fait sans doute aux autres un fort mauvais parti, si le *Jewess*, remis à flots, n'eut fait force vapeur pour s'éloigner. Quelques passagers ont été blessés par les projectiles lancés par les gens du rivage; mais ces derniers ont été beaucoup plus maltraités par les coups de fusil qu'on a tirés sur eux. On cite cinq personnes dont les blessures sont graves. On désespérait des jours de l'une d'elles.

Quels sont les coupables dans cette rixe barbare? On ne peut encore le savoir. Les uns prétendent qu'elle a été causée par l'insolence et la grossièreté de quelques-uns des passagers; d'autres affirment qu'elle a eu pour auteurs les gamins et les gens de couleur d'Annapolis. Dans tous les cas, elle est tout à la fois déplorable et honteuse. Un juge et le maire d'Annapolis se sont rendus à Baltimore, afin d'y instituer une enquête sévère. Ces deux magistrats prétendent que les principaux torts ne sont point du côté de leurs concitoyens. L'enquête sans doute fera connaître la vérité sur ce triste épisode.

Les SPÉCULATEURS attendaient avec impatience l'arrivée du *Caledonia*. Ils savaient à Halifax un vapeur qui devait leur apporter à Boston les nouvelles quelques heures avant le *Caledonia*, mais leur plan n'a pas réussi cette fois, et les nouvelles ont été reçues par tout le monde en même temps.

PITTSBURG.—Durant les six derniers mois, il a été construit et enregistré dans cette ville trente sept bâteaux à vapeur.

MARINE.—Il paraît que le vapeur des Etats-Unis *Princeton* a reçu l'ordre de partir immédiatement pour la Méditerranée. Il sera suivi, dit-on, de l'*Allegheny*, et accompagné par le cutter de la douane sous les ordres du lieutenant Ch. Hunter. On travaille activement à compléter l'équipement de cette petite escadre.

DENIERS PUBLICS.—D'après l'état mensuel publié par le secrétaire de la trésorerie, il y avait le 21 juin dernier, dans les divers dépôts auxquels le gouvernement confie ses fonds, une somme totale de $6,144,196 50.

FRANCE—CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 14 juin.—Pétition de Jérôme Bonaparte.—Discours de M. Victor Hugo.

Dès deux heures, les tribunes publiques sont occupées par un grand nombre de dames élégamment vêtues. Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, M. le baron Charles Dupin monte à la tribune pour faire le rapport de la pétition suivante:

"Le prince Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, sollicite l'appui de la chambre pour faire rapporter, du moins en ce qui le concerne, lui et ses enfants, la loi du 10 avril 1832, qui interdit à perpétuité le territoire de France à la famille Napoléon."

La commission conclut au renvoi de la pétition au bureau des renseignements [illegible]

Au même instant, M. le prince de la Moskowa se lève énergiquement [illegible] mots, la biographie du pétitionnaire [illegible] Bonaparte a payé de sa personne [illegible] part des grandes batailles de l'Empire [illegible] terloo, son courage a été remarquable [illegible] l'armée; dans les jours néfastes de [illegible] à opposé une héroïque résistance [illegible] sacrifices de l'ennemi.—Ce jeune [illegible] re tous les généraux de Napoléon [illegible] pagnons d'armes du proscrit, tous les magistrats qui datent de l'ère impériale de s'unir [illegible] tes de la patrie à l'illustre exilé.—M. le général Pelet s'associe aux [illegible]. Ici toutes les marches [illegible] la Chambre est attentive [illegible] ment, M. le duc de Broglie, vice-président, s'écrie:—La parole est à M. Victor Hugo.

M. V. HUGO.—Messieurs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits. Le gouvernement de mon pays peut compter sur moi, toujours, partout, pour l'aider et pour le servir dans toutes les occasions graves et dans toutes les causes justes. Aujourd'hui même, en ce moment, je le sers, je crois le servir du moins, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser, en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela. D'ailleurs, laisser rentrer en France des princes bannis, ce serait de la grandeur; et depuis quand cesse-t-on d'être fort parce qu'on est grand? (Très bien!)

Oui, Messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire ceux qui ne reconnaissent dans les choses humaines que ce qu'ils appellent la nécessité politique et la raison d'Etat, à mon sens l'honneur de notre gouvernement de juillet, le triomphe de la civilisation, la couronne de nos trente-deux ans de paix, ce serait rappeler purement et simplement dans leur pays, qui est le nôtre, tous ces innocens illustres dont l'exil fait des prétendants et dont l'air de la patrie ferait des citoyens! (Très bien! très bien!)

Je dis purement et simplement; cependant j'imposerais à ces porteurs de noms historiques, pour leur rentrée en France, une condition; une seule: ce serait de la demander. (Très bien! très bien!) De la demander à qui? Au Roi qui représente l'unité inviolable et perpétuelle de la nation, et aux Chambres qui en représentent le mouvement, la pensée et la vie. (Mouvement d'approbation.) Une telle demande, faite dans des termes respectueux, serait une reconnaissance formelle de tous les faits politiques accomplis.

Je comprendrais parfaitement qu'avant d'autoriser les princes bannis à revenir au milieu de nous, on attendît qu'ils l'eussent demandé; mais lorsqu'ils le demandent, je ne comprendrais pas qu'on le refusât.

Messieurs, sans même invoquer ici, comme l'a fait si dignement le noble prince de la Moskowa, toutes les considérations spéciales qui se rattachent au passé militaire, si national et si brillant, du noble pétitionnaire, le frère d'armes de beaucoup d'entre vous, soldat après le 18 brumaire, général à Waterloo, Roi dans l'intervalle; sans même indiquer, je le répète, toutes ces considérations, pourtant si décisives, ce n'est pas, dis-je, dans un temps comme le nôtre qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions, et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée. Ne l'oublions pas, car de tels événements sont de hautes leçons, en fait d'élévations comme en fait d'abaissements, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes. Tout peut arriver, car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la destinée, sans être la justice, ait une balance comme elle: quand un plateau monte, l'autre descend; tandis qu'un sous-lieutenant d'artillerie devenait Empereur des Français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est aujourd'hui le plus éminent des Rois de l'Europe. (Adhésion.)

Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit.

Non, ce n'est pas après tant de révolutions, ce n'est pas après tant de vicissitudes qui n'ont épargné aucune tête, qu'il peut être impolitique de donner solennellement l'exemple du saint respect de l'adversité. Heureuse la dynastie dont on pourra dire: Elle n'a exilé personne! elle n'a proscrit personne! elle a trouvé les portes de la France fermées à des Français, elle les a ouvertes, et elle a dit: Entrez! Elle a régné, parce que tous sentaient qu'il fallait qu'elle régnât; elle a régné, parce que la France l'a voulu, et que Dieu y a consenti. (Mouvement.)

J'ai été heureux, je l'avoue, que cette pétition fût présentée. Je sais de ceux qui aiment l'ordre d'idées qu'elle soulève et qu'elle ramène. Gardez-vous de croire, Messieurs, que de pareilles discussions soient inutiles; elles sont utiles entre toutes; elles font pénétrer à tous les yeux, elles éclairent d'une vive lumière pour tous les esprits ce côté noble et pur des questions humaines qui devrait jamais s'obscurcir ni s'effacer.

Depuis quinze ans on a traité avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments; on a ridiculisé l'enthousiasme; poésie! disait-on! On a raillé ce qu'on a appelé la politique sentimentale et chevaleresque; on a diminué ainsi dans les cœurs la notion, l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau, et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit, les hommes d'affaires, les intérêts matériels.

Vous savez, Messieurs, où cela nous a conduits. Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (mouvement), en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par momens, tenté de dire à la Chambre, à la presse, à la France entière: Tenez, parlons un peu de l'Empereur! cela nous fera du bien! (Adhésion.)

Oui, Messieurs, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble, pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, national, ne fût-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. (Très bien!)

Pas de sentiment sans côté purement politique de la question. Je serai très court; je prie la Chambre de trouver bon que je l'effleure rapidement en quelques mots. Tout à l'heure j'entendais dire à côté de moi: Mais prenez garde! On ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique; il y a danger; il peut y avoir danger. Danger! quel danger? Quoi! des menées, des intrigues! des complots de salon! la génération payée en conspirations et en ingratitude? Y a-t-il là un sérieux péril? Non, Messieurs! Le danger, aujourd'hui, n'est pas du côté des princes. Nous ne sommes, grâce à Dieu, ni dans le siècle ni dans le pays des révolutions de caserne et de palais. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous l'avortement de Strasbourg, suivi de l'avortement de Boulogne. Le danger aujourd'hui, Messieurs, permettez-moi de vous le dire en passant, voulez-vous savoir où il est? Tournez vos regards, non du côté des princes et des prétendants, mais du côté des masses, du côté de ces classes nombreuses et laborieuses, où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme, où il y a tant de germes utiles et en même temps, je le dis avec douleur, tant de fermens redoutables. C'est au gouvernement que j'adresse cet avertissement austère. Il ne faut pas que le peuple souffre! il ne faut pas que le peuple ait faim! Là est la question sérieuse, là est le danger, là seulement, là, Messieurs, et point ailleurs! (Oui! oui!) Toutes les intrigues de tous les prétendants du monde ne feront point changer de cocarde au moindre de vos soldats, les coups de fourche de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme. (Mouvement.) J'appelle sur ce point les méditations de cette sage et illustre assemblée.

Quant aux princes bannis sur lesquels le débat s'engage, voici ce que je dirai au gouvernement, j'insiste sur ceci, qui est ma conviction, et aussi, je crois, celle de beaucoup de bons esprits; J'admets que, dans des circonstances données, des lois de bannissement politiques, lois de leur nature toujours essentiellement révolutionnaires, peuvent être momentanément nécessaires. Mais cette nécessité passe, et du jour où elles ne sont plus nécessaires, elles ne sont pas seulement illibérales et iniques, elles sont maladroites. L'exil est une désignation à la couronne; les exilés sont des en-cas. (Mouvement.) Tout au contraire, rendre à des princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait que leur temps est fini. Pour me servir d'expressions précises, leur restituer leur qualité civique, c'est leur retirer leur signification politique. Cela me paraît évident. Replacez-les donc dans la loi commune; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et nobles Français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement généreux, vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

Je ne veux remuer ici, cela va sans dire, aucune passion. J'ai le sentiment que j'accomplis un devoir en montant à cette tribune. Quand j'apporte au roi Jérôme Napoléon exilé mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent. Il y a, pour ainsi dire, de l'hérédité dans ce devoir, et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'Empire, qui m'ordonne de me lever et de parler! (Sensation.) Aussi je vous parle, messieurs [illegible] parle quand on accomplit un devoir [illegible] ne m'adresse, remarquez-le, qu'à ce qu'il y a de plus calme, de plus grave, de plus religieux dans vos consciences. Et c'est pour cela que je veux vous dire et que je vais vous dire en terminant ma pensée tout entière sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (Marque d'attention.)

Messieurs les pairs, cet article d'une loi française qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon me fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable. Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faite, vous, généraux, vétérans vénérables devant qui je m'incline, et qui m'écoutez dans cette enceinte (mouvement); cette histoire, dis-je, est connue du monde entier, et il n'est peut-être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler. On a trouvé en Chine dans une pagode, le buste de Napoléon parmi les figures des dieux! Eh bien! je suppose, c'est là une supposition à peu près impossible, mais vous voudrez bien me l'accorder, je suppose qu'il existe dans un coin quelconque de l'univers un homme qui ne sache rien de cette histoire et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'Empereur; je suppose que cet homme vienne en France et qu'il lise ce texte de loi qui dit: "La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français." Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger? [illegible] terrible, il se demanderait [illegible] pouvait être ce Napoléon [illegible] d'un grand crime [illegible] haute indignité [illegible] probablement il [illegible] patrie, qu'il [illegible] il se demanderait, avec une sorte d'effroi, par quels crimes monstrueux ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race. (Mouvement.)

Messieurs, ce qui de plus terrible il y a peut-être [illegible] pas encore arrivé en France, que déjà on parle d'en faire un ministre. Est-ce comme annexé au cabinet actuel, ou comme chef d'une combinaison future, qu'on appelerait l'expression au ministère? Au règne scandaleux de l'abus, allons-nous voir succéder le règne despotique du sabre?

Les faiseurs de nouvelles ont oublié de nous le dire. Mais ce qu'ils ont oublié de se dire à eux-mêmes, c'est qu'au point où en est arrivée l'opinion, il n'existe plus aujourd'hui d'homme capable de la dominer, cet homme s'appela-t-il M. Molé, M. Thiers, ou si l'on veut M. Bugeaud. Il n'y a plus qu'un principe qui puisse s'emparer des esprits, et ce principe, c'est une réaction complète, nécessaire, urgente; et que, Dieu merci, nous commençons à croire prochaine, parce qu'elle est dans l'intérêt et dans la conscience de tout le pays. C.

Causeries Parisiennes.

PARIS, 16 juin 1847.

Une vérité qu'il ne faut pas chercher à diminuer, et dont il est utile de bien se pénétrer au contraire, c'est que loin que l'opinion publique en France soit corrompue, la masse générale des esprits est en ce moment sous l'impulsion d'un vaste et bon mouvement, et qu'il faudrait bien peu d'à propos pour déterminer une direction forte et sincère. Un pouvoir qui ne songerait même qu'à se montrer habile, pourrait certainement se créer un énergique appui, rien qu'en utilisant dans son élan la manifestation encore vague qui se déclare.—Mais entre l'obstination et la fermeté, il y a tout un abîme; et prétendre gouverner avec des maximes celles-ci: "Il ne faut jamais rien céder!...." C'est vouloir imiter le chêne orgueilleux de la fable qui se flattait, lui aussi, de tenir tête au vent; et encore avait-il pour prétexte la verte résistance d'un jeune tronc vigoureux et solide. Mais qu'espérer d'un tronc et de racines vermoulus!

Chaque matin, les journaux nous apprennent que M. le chancelier Pasquier a procédé à quelque nouvel interrogatoire dans l'affaire Despans-Cubières. Tantôt il a entendu la déposition de M. Pellaprat, tantôt celle de M. Capin, avocat.—D'autres feuilles annoncent que M. de Bastard a terminé le rapport de la commission d'enquête, et que ce rapport doit être lu et distribué en séance publique aujourd'hui lundi, 14 juin.—Pour ce qui est de cette dernière assertion, l'ordre du jour, fixé samedi à la chambre des pairs, démentirait tout à fait les conjectures des colporteurs de nouvelles.—Le rapport de la commission d'enquête, qui ne contiendra pas moins de quarante cinq pages, n'est pas encore terminé, et on n'a point résolu la question de savoir s'il serait lu publiquement ou bien en séance publique.—Cela dépendra de l'initiative du gouvernement et en partie des intentions de M. le garde-des-sceaux.

En voyant ce qui se passe aujourd'hui en Portugal et en Espagne, deux pays où la Grande-Bretagne fait tout ce qu'elle veut, M. le duc d'Harcourt a dit avec infiniment de raison:—La quadruple alliance a changé de chiffre. Elle n'est que double aujourd'hui.

Dans un salon du noble faubourg où l'on venait de lire quelques passages des Girondins, la vieille marquise de B...., dont la rancune contre les hommes de la Révolution, est encore aussi vive qu'à l'époque où elle donnait des leçons de valse à Coblentz, se récriait fort sur certains éloges adressés par l'auteur à Robespierre.

—Il y a à louer et à blâmer chez Robespierre, fit observer M. D...., si connu par son habileté à louvoyer depuis quinze ans entre tous les partis.—Cet homme n'a pas encore été jugé.

—Heureusement qu'on l'a exécuté par provision, répliqua la vieille marquise.

On parlait de la première représentation de l'*Ecole des Familles*. Alexandre Dumas disait à cette occasion qu'il avait fait pour le jeune poëte son homonyme, ce qu'il n'avait jamais fait pour lui-même en assistant toute la pièce, du commencement jusqu'au dernier, du fond d'une loge d'avant-scène.

—Vous avez dû bien vous ennuyer, lui dit quelqu'un.

—Je ne m'ennuie jamais où je suis, répondit naïvement le grand homme.

Le Français, né malin, a créé le vaudeville; mais il a créé aussi le gouvernement constitutionnel; et ne fût-ce que par esprit d'équité, il serait bien temps de varier un peu l'éloge. Que d'autres choses d'ailleurs le Français, né malin, n'a-t-il pas créées, sans compter le prétendu gouvernement à bon marché, la Charte-Vérité, et même certains ministres de la marine!—Nous disons cela sans intention de personnalité, mais parce que ce qui se passe en ce moment, assure-t-on, dans un des départements ministériels récemment pourvus, est certainement une des meilleures plaisanteries gouvernementales de notre époque.

On prétend que M. Montebello, le nouveau titulaire, se fait chaque jour au moins maritime pour s'y instruire dans les termes de sa spécialité ministérielle et y étudier le rôle voulu de son emploi. A l'aide d'un petit modèle de vaisseau miniature, M. de Montebello, qui n'est rien moins qu'un Jean-Bart—ce qui n'est pas sa faute, après tout,—s'exerce la charge matin, durant deux heures, à la manœuvre ... des mots, et apprend à faire de la phraséologie technique à peu près comme M. Jourdain apprenait à faire de la prose.

Si le fait est vrai, et il est du moins vraisemblable, nous ne connaissons pas de fiction plaisante qui puisse lutter contre une vérité de cette force là.—N'y aurait-il pas là d'ailleurs un utile amendement à ajouter à la nouvelle loi sur l'enseignement universitaire, et ne serait-il pas de l'intérêt du gouvernement de fonder une école mutuelle de ministres? Ça pourrait lui donner plus de latitude dans un moment où les choix deviennent de plus en plus difficiles.

Un petit incident bien caractéristique a eu lieu au parlement anglais, à propos de la prochaine arrivée dans le Tage d'un détachement de l'escadre du prince de Joinville. Un susceptible lord, lord Ellenborough, s'il nous en souvient,—s'est empressé à cette occasion d'interpeller son gouvernement, pour lui demander s'il fallait entendre par là que, dans le cas de jonction combinée, la division anglaise serait soumise aux ordres du jeune amiral français.

Nous ne nous rappelons pas au juste, parce qu'elle ne nous importe guère, la réponse faite par le ministre aux inquiétudes nationales du représentant d'Albion. Mais la susceptibilité britannique ne ressemble pas beaucoup, dans ce cas-là, à celle de ces célèbres anguilles de Melun, qui criaient tant, même avant d'être écorchées?

C'est peut-être là un exemple que, par esprit de revanche, nous devrions bien imiter quelquefois.

On a beaucoup parlé de l'impôt sur les chiens, voici maintenant qu'il est question de l'impôt sur les cartes.—Une loi serait prochainement déférée aux deux chambres dans le but très moral de frapper le moindre jeu d'un impôt exhorbitant.—On espérerait mettre par cette mesure une digue à la frénésie du lansquenet qui gagne aujourd'hui toutes les classes.—Les gens nourris dans le sérail ajoutent que M. Gabriel Delessert, préfet de police, ne serait pas éloigné de rendre un arrêté en vertu duquel on ne pourrait acheter des cartes qu'avec un permis de l'autorité comme cela se pratique déjà pour la poudre, pour l'arsenic, pour l'acétate de morphine et autres denrées malfaisantes.

—Si cet arrêté était rendu, disait le chevalier (d'industrie) Timoléon T...., il deviendrait pour nous autres Grecs le détroit des Thermopyles; nous n'aurions plus qu'à mourir.

Le *Siècle*, qui depuis quelque temps a parfois des idées, dit à propos de la démission du maréchal Bugeaud, qu'il faudrait bien savoir enfin si le ministère a abandonné le gouverneur devant les Chambres, ou s'il a laissé impuni la désobéissance d'un satrape.—C'est là, en effet, toute la moralité de la dernière expédition de Kabylie.

Le maréchal a voulu signaler son abdication par un calembour. On lit dans un de ces dernières rapports adressés au ministre de la guerre: —Avant d'entreprendre l'expédition, je me suis occupé de Bougie, et j'ai envoyé quelques éclaireurs en campagne.....

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*:

En réponse à un article publié dans votre gazette d'hier matin, je prends la liberté de vous prier de publier ce qui suit:

Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, je fus invité à souper au bal mentionné par M. W; j'ignorais quelle était la société en sus des Messieurs qui m'avaient invité, qui devaient y participer, qui plus est, je n'étais pas de service dans la dite nuit. Comment alors serait-je répréhensible? En outre, je demanderai à M. W., si lui et autres personnes remplissant les mêmes fonctions dans la Municipalité No. 2, ne sont pas coupables du même délit? Sauf cependant qu'ils ne se soient pas affichés ouvertement avec des personnes de couleur; quoique si je l'ai fait, cela était sans connaissance antérieure de la catégorie que ne voulant pas faire de la peine aux personnes qui m'avaient invité, je n'ai pu décemment me retirer.

Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis.

LE SERGENT.

SUCCESSION DE FEU J. B. MACARTY. Vente de belles propriétés en plein rapport.

L'attention des capitalistes et des personnes qui désirent faire de bons placements de leurs fonds, est appelée sur la vente qui aura lieu mardi prochain, à midi précis, dans la rotonde de la Bourse St-Louis. Cette vente se composera: 1o. de la moitié indivise d'une cette belle propriété, rue Royale, entre celles Conti et St-Louis; 2o. de quatre maisons en briques, rue Madison, entre celles Condé et Levee; 3o. de deux autres maisons briquetées en coteaux, situées rue de la Douane, entre Villeré et Marais; 4o. de plusieurs îlets de terrain à Carrollton et Bloomingdale, paroisse Jefferson. Les conditions: un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, sans intérêts, en billets consentis à l'ordre de l'acquéreur.

15 juil—15, 16, 17, 19 et 20

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Niagara, Nye, pr New York.
Tuscina, Williams, pr le Havre.
Lapland, Simpson, pr Liverpool.
Barque Catharine, Butler, pr la Havane.
Brick Joseph Bryant, Stone, pr New York.
Goëlette Col Blum, Fleverick, pr New York.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Galveston, Haviland, de Vera-Cruz
Navire Louisa, Tay, de Boston.
Barque Antelope, Phenney, de Vera Cruz.
Goëlette Nimrod, Baker, de Vera Cruz.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile
Brunswick, Lee, de St Louis.
Bolivar, Church, de St Louis.
Mobile, Sutton, de la Mobile.
Tennessee, Yeatman, de Nashville.
F M Streck, Streck, de Lafourche.

MEMORANDA.

Le navire Devonshire, parti d'ici, est entré au Havre le 17 juin.

Au bas du fleuve et montant:
Une barque, dont le nom est inconnu.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

		D'EUROPE.	D'AMÉRIQUE
Union,	(Fr)	15 juin	30 juil
Sarah Sands,	(Ang)	15 juin	[illegible]
Washington,	(Am)	1er juil	20 aout
Britannia,	(Ang)	4 juillet	1er aout

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis et en charge pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.

Navire Lyons, Gross	parti le 25 mai	
Navire Elliott	parti le 21 mai	
Navire Herculean, Coase	parti le 21 mai	
Navire Queen Victoria, Rankett	parti le 27 mai	
Navire Judah Touro, Nickerson	parti le 3 juin	
Navire Roger Sherman, Lovell	parti le 3 juin	
Navire Harvard, Harvard	parti le 26 mai	
Navire Blanche, Millett	parti le 26 mai	
Navire Colchester, Withers	parti le 15 mai	
Navire Middlesex, Elliott	parti le 21 mai	
Navire Viola, Jameson	parti le 20 mai	
Navire Marcia Cleaves, Wilson	parti le 1 mai	
Navire St Thomas Packet, Paterson	parti le 11 mai	
Navire Nautilus, Martin	parti le 21 mai	
Navire Iowa, Holbert	parti le 19 avril	
Navire Deucalion, Barker	parti le 17 mai	
Navire Tuscaloosa, Dreyer	parti le 21 mai	
Navire Rubicon, Thompson	parti le 25 juin	
Navire Finland, Bowne	partant fin de juin	

BORDEAUX.

Navire Jenny, Allard	chargeant le 11 juin
Navire Causeo, Tibbetts	chargeant le 11 juin
Navire Suerina, Pepper	chargeant le 15 mai
Navire Edouard, Laguerenne	parti le 13 mai
Navire Diogenes, Sylvester	parti le 15 mai
Navire Laura, Leach	parti le 22 mai
Navire Cardinal de Cheverus	parti le [illegible]
Navire Swea, Westerburg	parti le [illegible]
Barque Arethusa, Brarer	chargeant le 20 mai
Brick America, Stephenson	parti le [illegible]
Brick Carthage, Knapp	chargeant le 25 mai

MARSEILLE.

Navire Orozimbo, Prudon	parti le 30 mai
L'Orient, (France)	
Navire Robert & Margaret	parti le 3 mai

HAMBOURG.

Navire Desirée	parti le 25 avril
Navire Tolti	parti le 25 avril

PALERME.

Navire Calender, Nason, arrivé à Gibraltar et reparti le 18 mai	

ST. JAGO.

Navire Hualco	parti le 2 mai

RIO JANEIRO.

Barque St-Lawrence, Waite	chargeant le 20 avril

GIBRALTAR.

Navire Alkmaar, Schutte	parti le 21 mai

Pour les autres ports, voir la partie anglaise.

Décédée hier soir, à 9 heures, dame Elizabeth BABASSA, épouse de Claude MORAND, dit TOULOUSE, à l'âge de 60 ans. Son corps est exposé rue Dumaine, entre Remparts et Saint-Claude. Les amis et connaissances de sa famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 5 heures.

Pendant mon absence temporaire de cette ville, j'ai donné à M. A. Boutin une procuration pour agir en mon nom. C. BIRKLE. 15 juil—2

EN débarquement du navire Swea, de Bordeaux et à vendre, savoir: 100 barriques Montferrand, 30 do St Julien Médoc, vieux; [illegible] DUBUCH, rue St Louis.

EN débarquement de la barque Swa, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 12 paniers de gaspachot, 15 caisses liqueurs superfines, 30 " Marasquin à l'huile, 30 " Sardines, 31 " Petits-pois. TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane.

ROBES de [illegible] reçues et à vendre par les soussignés. TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane.

HUILE d'Olives—100 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchois, cornichons et câpres, 30 caisses truffes, 12 demi-boîtes do, 5 grandes boîtes pâtés truffés, à demi-boîtes do. NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

DAMEJEANNES.—200 dame-jeannes de 1, 2, 3, 4, 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, Couronne, etc., et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—18 tierçons vinaigre, supérfin, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

COGNAC—25 barils de 90 gallons, cognac A. Louf fon et E. Lampuy 1805, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

LIQUEURS.—150 caisses liqueurs, fine, surfine et superfine, Curaçao, Marachino, eau-de-vie de Dantzick, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

ABSINTHE ET KIRSCHENWASSER.—300 caisses absinthe suisse, Beluyogue Brunton & Co, et Juslin & Lecoultre, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

GUIGNOLET—105 paniers Guignolet superfin, à vendre par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

A VENDRE—En débarquement du navire Swea, de Bordeaux: 103 caisses vin blanc Haut Sauterne, grandes bles. 103 do do Haut Barsac do, 51 do vin vieux Gruau Larose do, 10 milliers bouchons extra superfin, do do superfin. Par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

A VENDRE—325 barriques vin Bandol, Bergerac, Montferrand, Queyries, St Emilion No 2, 3 et 1, St Julien Médoc, Marquis d'Alègre, Château Margaux, St Estèphe Médoc, Château Lafitte, Château Léoville, Château Beiare et Haut Brion, par NUMA LACOSTE, No 103, rue Royale.

A VENDRE—250 tierçons vin rouge et blanc St Emilion No 2, 3 et 1, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Haut Sauterne No 2, Barsac, Haut Barsac et Haut Sauterne 1837, par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

VINS fins en caisses—300 caisses vin rouge et blanc St Julien Médoc, St Emilion, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Haut Barsac, Haut Sauterne, et les mêmes qualités en demi bouteilles, par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

CUIRS—763 cuirs en débarquement de la goëlette Nimrod, à vendre par BERTRAND & SIBOS, Enc. Royale et Bienville.

JALAPA—34 balles jalap, d'excellente qualité, en débarquement de la goëlette Nimrod, à vendre par BERTRAND & SIBOS, Enc. Royale et Bienville.

EN débarquement du navire Swea de Bordeaux, 3 demie pipes Marlory Cognac. 10 quarts do do, 10 quarts J. Brand Cognac, à vendre par J & J TARDOS, 15, Conti.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, marques de choix, toujours en mains, à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée.

SUCRE Havane blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée.

CAFÉ Havane—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée.

CIGARES Principe—Véritables, en débarquement et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée.

DETENU à la Geôle de la paroisse St-Charles, le nègre JOHN, se disant appartenir à M. [illegible], fargeron demeurant rue Trème à la Nlle-Orléans, le dit nègre est âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 6 ou 7 pouces. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St Charles, le 13 juillet 1847. [illegible] MARTIN, Shérif.

AVIS.—On désire acheter un jeune mulâtre de 14 à 16 ans, qui doit garantir parfait sujet. [illegible] s'adresser à F. A. LANAUZE, No 26, rue St Anne.

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE.

ON demande à acheter ou à louer des NEGRESSES, bonnes [illegible], blanchisseuses et repasseuses, et d'un bon caractère; s'adresser, rue de Chartres, No. 20.

MIEL—30 barils miel blanc, en débarquement du brick F. [illegible], à vendre par TROSGROS & LAMPRE, 32, Vieille Levée.

La barque Suédoise SWEA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le vieil Hôpital; les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus, dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 12 juil—3

Ni le capitaine ni le consignataire de la barque Suédoise Swea, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucune dette, contractée par l'équipage du dit navire. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 12 juil

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.

BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

LE bal des Pères de Famille aura lieu dans ladite salle, le samedi 17 courant. Les chars partiront du dépôt à l'encoignure des rues Baronne et Perdido à 9 heures P. M. précises.

Messieurs les souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs billets sont priés de les faire prendre au bureau de la salle St-Louis, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. H. RUFFINE. 14 juil—4f

ON désire trouver à louer:—Le haut d'une maison ou une maison basse, dans le carré de la ville, comprenant au moins 4 chambres, avec cour, cuisine, chambre à domestiques, caves, &c. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

Séance du 6 juillet 1847.

RESOLU que le Maire est et demeure invité à donner avis public de l'intention du Conseil d'ouvrir les rues Moreau et des Grands Hommes, jusqu'à la rue Mazant.

(Signé) P. SEUZENEAU, recorder.
Approuvé le 12 juillet 1847.
(Signé) A. D. CROSSMANN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans moins de dix jours, ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Trois, agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire. 14 juil

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No TROIS.

Séance du 6 juillet 1847.

RESOLU que le Maire est requis de donner avis, pendant dix jours, dans la Gazette officielle, que le Conseil a l'intention de prolonger l'ouverture de la rue Claiborne jusqu'au débarcadère des Magasins à tabac.

(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 13 juillet 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours, ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira par la demande dont il est fait mention dans la résolution ci dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire. 14 juil

CAFÉ—450 sacs café de la Havane, en magasin et à vendre par TROSGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 12 juil

SUCRE RAFFINÉ—175 barils, en pains, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 9 juil

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 9 juil

THÉS—Impérial, poudre à canon, Pouchong et Hyson, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier.

SUCRE HAVANE—50 caisses jaune et blanc, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 9 juil

COUVERTURES pour navires—4 balles couvertures blanches, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 9 juil

SALERATUS—10 barils supérieur, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier.

CABLE—3 câbles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 9 juil

SACS EN TOILE—3 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier.

FEVES de la Caroline, très fraîches à vendre par A. LABOSE, 71, Vieille Levée.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à dame-jeannes, à vendre par B. TALAMON, 184, rue Royale.

VIN de Champagne—100 paniers vin de Champagne, à vendre par [illegible] COURVOISIER, Encoignure Royale et Conti. 13 mai

50 caisses de 30 livres macaroni français, à vendre par B. TALAMON, 184, rue Royale.

SUCRE—510 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orléans, à vendre par J. O. WOODRUFF, 26 Gravier.

JOHN O. WOODRUFF & CO.

MAISON de commission, agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York, No 23, rue des Magasins. JOHN O. WOODRUFF, JAMES W. WOODRUFF. 14 juin

35 FUTAILLES old superior Cognac 1809, à vendre par J & J TARDOS, 15, Conti. 30 juin

50 caisses vin rouge de Marseille, pour la table, [illegible] 50 do de Marseille, marque Bergasse, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 30 juin

100 [illegible] vin blanc, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 30 juin

2000 livres Saucissons, imitation Lyon, à vendre par J. & J. TARDOS. 30 juin

25 caisses vin blanc haut Talence 1837, à vendre par J. & J. TARDOS. 30 juin

100 caisses sucre Havane, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 30 juin

10 caisses coton blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 30 jn

10 Milliers cigares de la Havane, marque duc de Montpensier, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 30 jn

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses en débarquement de la barque Catherine, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti. 20 mai

DIVERS.—300 caisses sucre Havane assorti.—200 sacs café Havane du vert.—2,000,000 cigares Havane assortis.—100,000 do. Principe.—5 balles Gomme copale. En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 7 juin

CIGARES Principe.—100,000 Cigares principe, véritables, en débarquement du brick Helen, à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 22 juin

VANILLE.—40 caisses en débarquement du brick Colombia, venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 12 juin

JALAP.—31 balles jalap, en débarquement du brick Colombia venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 12 juin

INDIGO—De Guatimala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 3 juin

FEVES A SEMER de la Caroline—20 sacs, maintenant en mains, à vendre bon marché par WM. DINN, 11 Commune. 12 juin

GRAINES FRAICHES de jardin.—Le soussigné informe ses nombreux habitants, qu'il donne maintenant des ordres pour son assortiment de graines fraîches, et les prix de toi transmettra [illegible] plus bas possible. WM. DINN, 11, Commune. 12 juin

ABSINTHE—40 caisses absinthe, de la marque Sauvajol Brunston & Co, à vendre par AUGUSTE MOLIER, Rue St-Louis, No. 90. 9 jn

VIN DE MARSEILLE—30 barriques, de la marque Bergasse, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis. 2 jn

VINAIGRE DE VIN BLANC—20 barils vinaigre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis. 9 jn

VIN DE CATALOGNE—250 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis.

VIN BLANC—25 barils vin blanc, Haute-Sauterne, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis.

VIN ROUGE—24 barriques vin rouge, Montferrant, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis.

OLIVES ET CAPRES—100 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis. 2 jn

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 79, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général que sa grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 79, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. [illegible] [illegible]

DEPENDANT mon absence momentanée de la ville, je laisse ma procuration, pour soigner mes affaires, à M. F. W. Freudenthal, rue Poydras, No 46, suivant acte passé par devant M. Lucas, notaire. Monsieur F. W. Freudenthal agira aussi pour moi comme consul d'Autriche, et vice-consul de Bade. Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1847. 14 juil—3 J. H. ZIMER.

LES soussignés ont formé une société, pour traiter les affaires d'encan; s'occupant des ventes de propriétés, esclaves, cargaisons, marchandises, et tout ce qui a trait à cette ligne, sous la raison commerciale de Pierson et Bonneval. Bureau No 15, Arcade de Banks. J. O. PIERSON, J. A. BONNEVAL. 14 juil

A VENDRE d'importations directes: 250 barriques vin de Bordeaux de diverses qualités; 250 tierçons vin de côte, 100 tierçons Sauterne; 100 demi do Madère, 40 do do supérieur; 20 do Sherry, 20 do Porto, 45 do Oporto supérieur, 20 demi et quarts pipes Cognac Pellevoisin, Seignette et Léger frères, 75 barils whiskey Monongahela, 5 do do Bourbon, 4 do Peach Brandy. Et un assortiment de vins en caisses, liqueurs &c. P. LONGIS, 116, rue Royale. 14 juil

VIN DE MARSEILLE.—149 barriques en débarquement du John Stroud. P. LONGIS, 116, rue Royale. 14 juil

ON DÉSIRE LOUER.—10 bons nègres laboureurs. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co., 13 juil

HABITS de drap noir—300 habits en qualité, venant d'arriver, à vendre par JOHN BELLOW Jr, 9, Canal. 14 juil

DRAPS Castals—30 pièces en qualité, casimirs noirs et Adelaïde; 50 pièces drap, à vendre par JOHN BELLOW Jr.

MOUCHOIRS de soie de toutes descriptions et qualités à vendre par JOHN BELLOW Jr, 9, Canal. 14 juil

CLOUS—120 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 13 juil

COTON à chemises—10 caisses coton blanc à chemises, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 14 juil

HARENGS—50 barils harengs marinés, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48, Gravier. 14 juil

HUILE D'ANIS—Une caisse, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune.

GINGEMBRE sec—En magasin et à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

HUILE DE PEPPERMINT—3 caisses, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune.

SUCRES DE LA HAVANE—300,000 de marques Bovillano, Gota de Agua, Palma, Dos Cabanas, Dos Famas, Esponola, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

GRAIN POUR OISEAUX—40 sacs, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

CAFÉ DE LA HAVANE—40 sacs, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

NOIR ANIMAL—40 barils, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

SUCRE de la Havane—106 caisses blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

MIEL DE LA HAVANE—[illegible], à vendre par B. VALLÉ, 96 Commune. 14 juil

FARINE de Maïs—400 barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23, Magasins. 14 juil

PLATS Chauds—20 barriques en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23, Magasins.

MUNICIPALITÉ No. TROIS.

EN vertu d'une résolution en date du 24 juin dernier, le voyer de la Municipalité No 3 donne par le présent, trente jours de notice à tous les propriétaires des bâtisses dans lesquels la dite Municipalité a fait établir des banquettes en bois, d'avoir à faire connaître leurs noms au bureau du dit voyer, et faute de ce faire, les noms de ces propriétaires seront publiés pour qu'ils soient poursuivis pour le montant dû pour les dites banquettes. J. A. D'HEMECOURT, voyer. 13 juillet

PENDANT mon absence de cette ville, M. Edward Barnett est mon fondé de pouvoir. SHERMAN JOHNSON. 13 juil—2f

PENDANT mon absence de cette ville, M. Edward Barnett est mon fondé de pouvoir. W. M. WILLIAMS.

PENDANT l'absence momentanée du consul [illegible], M. F. W. FREUDENTHAL, No 46, rue Poydras, prendra charge du consulat. 9 juil—30f

PATE ET GELÉE de Goyave—11 barils, en petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 13 juil

MIEL—10 tierçons miel de Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE—En caisses, jaune, très blanc, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

FROMAGE—300 caisses en magasin, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

GRAINES—De [illegible] qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

CAFÉ Havane—150 sacs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

HUILE de Pied de Bœuf—9 barils, qualité supérieure, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CHANDELLES de Composition—20 caisses de la fabrique de Gross & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CIGARES—50,000 cigares importés directement de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

TABAC DE CUBA—40 balles, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

JUTE—300 balles de l'Est, en débarquement du navire Auburn, dans la 1ère Municipalité, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 13 juil

SAUCISSONS.—Saucissons, imitation Lyon, à vendre par PERROS, Encoig. Royale et Dumaine. 23 juil

HUILE—75 paniers en bouteilles de 24 onces, 20 do 1/2 do, à vendre par PERROS, Encoig. Royale et Dumaine. 20 juil

CIGARES—20 milliers cigares de la Havane, à vendre par PERROS, Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Helen, venant de la Havane: 115 milliers Regalias, Canones, Panetelas et Military, El Sol, Nueva Empresa, Valencia, Lea, &c. à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 13 juil

PICADURA.—9 barils en débarquement du brick Helen, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 13 juil

A VENDRE en débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux: [illegible] dans leur jus, 30 caisses sardines, marque Canaud. HUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis. 13 juil

EN débarquement de la barque Jas. Sutton, 25 caisses absynthe, 12 do eau de fleur d'oranger, à vendre par HUG. ROCHEREAU, 17 et 19, St Louis. 13 juil

A VENDRE par le soussigné par cl[illegible] diverses factures: 50 barriques bon vin pour familles, 100 do do vin vieux St-Julien Médoc, 100 do vin de Bergerac de 1845 et 1846, 100 barils vin blanc vin Haut Sauterne, demi-pipes cognac J. J. Dupuy, bon preuve, do do vieux cognac, do bon brandy du Nord, 5 pipes Holland Gin, 6 barils vieux Whiskey Monongahela, do do vin de Madère, 6 caisses absynthe Sauvajol & Brunston, 30 caisses kirch, 40 caisses vin vieux, St Jul. Méd., 20 do de prunes à l'eau-de-vie, Frontignac, 30 do vin blanc, [illegible], 600 milles bouchons [illegible]. Divers autres articles [illegible] en caisses; Anisette [illegible]; Cornichons; Salaisons de Bayonne, amorces; Vin muscat, en caisses; Bouteilles vides, par pipes de 100; Vernis français pour souliers. J. DUPUY. 13 juil Toulouse, 13, entre Chartres et Levée.

EN débarquement du navire New-England, venant du Havre: 100 Dame-jeannes de 1 gallon, 100 do do de 2 gallons, 100 do do de 3 do. A vendre par DOMINIQUE LANATA, 9, rue Jefferson. 13 juil

EN débarquement du navire Swea, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 12 Barriques vin St Julien Médoc, 12 do do Château Médoc, 12 do St Emilion, 30 do Queyries, 6 caisses pruneaux, 4 do petits pois, 20 milliers bouchons. En magasin: 25 caisses vin St Julien et Château Latour, [illegible] Liqueurs superfines. Anisette de Champagne, cornichons, moutarde, sardines, vieux Cognac, vieux Madère, truffes, [illegible], &c. &c. VERGES, Encoignure Royale et Bienville. 23 juil

A VENDRE—En magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux: 225 caisses vin rouge, St Julien et St Estèphe, 15 balles bouchons, 15 do do à vin, 25 barriques vin rouge, Margaux supérieur, 26 do de Montferrand, St Julien, Médoc, &c. 30 barils vin blanc Sauterne et Barsac. 13 juil V. MAIGNAN, 67, St. Louis.

POUDRE DE RIZ.

COMME plusieurs personnes se sont arrogé la vente spéciale de cet article, le soussigné en avait constaté la [illegible] [illegible]

Vermifuge.—Le seul remède qui soit d'un effet certain pour la guérison des Hémorrhoïdes, c'est le liniment de Hays. Ce médicament est maintenant apprécié à sa juste valeur et a pris son rang dans la Matière Médica. L'application en est extérieure, et, jusqu'à ce jour, il n'est jamais resté sans succès.

En vente chez COMSTOCK & Co., No. 75, rue Poydras.—AUSSI: La salsepareille de Comstock; prix, 50 cents la bouteille; d'un effet aussi sûr que tout autre extrait de salsepareille et à moitié prix des autres. 12 juil

Vermifuge Canadien de Winer.

Agence, 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

LA demande toujours croissante de ce remède infaillible pour détruire les vers, a engagé les propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans, pour la vente en gros de cet article, où l'on pourra se le procurer en tout temps.

Des pamphlets contenant un traité sur les maladies résultant des vers, imprimés en anglais et en français seront délivrés gratis par les agents, ainsi que la manière de l'employer.

Préparé par J. Winer, chimiste et pharmacien, Montréal, Canada, et vendu en gros et en détail au dépôt du Sud, du Remède Magique du Dailey No 151, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Dépôt chez BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres et des affections deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la méconnaître... il faut donc à tout prix expulser des vers qui se produisent aussi comme dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Exchange de Placements.

Rue St-Louis, No 22.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1an

Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans sont prévenus qu'en vertu de l'acte de la législature relatif à la liquidation de la dite compagnie, une élection de trois curateurs aura lieu lundi prochain, 19 juillet 1847, au bureau de E. Bourée, entre Conti et Bienville, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre, SOMMEREAU, secrétaire. 12 juillet—6f

AVIS.—A une assemblée des assureurs tenue ce jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Résolu que la clause suivante, sera insérée dans toutes les polices, contre les pertes ou dommages occasionnés au coton, par le feu.

C'est une condition de cette assurance, que si l'assuré a dans les lieux désignés par cette police, au moment de l'incendie, plus de coton qu'il en est couvert par la police d'assurances, la compagnie ne payera de dommages que dans la proportion que la somme assurée porte au montant total du risque.

Quel—31 GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS.—JUILLET 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les concerne, les personnes dont les noms suivent:

Beaux, Guillaume Charles — Landard, Louis
Bordeaux — Lanne, Isaac
Baud — Lipart, J P A
Bechaud, (Colard, J G) — Leborgne, Vincent
Borgarts, Augustin Louis — M. Macarty, Emma
C. — P.
Cottusse ou Cottavoz, — Plaisent, Jeanne
[Nicolas Hugues — Pourtau, Pierre
Chevalle, Dme — Picasso,
D. — Poeseron, Elisée
Dechaux, Joe, époux. — Paty, les époux
F. — Q.
Foucart, Antoine — Quiquar, Pierre
Fourment, Barut Pr, — R.
Fils, Denis Bernard, — Rubat,
Fabre, — Roumetot, Etienne
G. — S.
Gauchet, de Lisle — Saubiat, Pierre
Goujand, Edouard — Soulteville, les frères
H. — T.
Haydel, J J — Tardieu, Jean Baptiste
Hebert, Pierre — [Pascal
J. — V.
Joglas, Antoine Charles — Verneuille, Adrien
Jouvellas, — Vandergi, Jacques
L. — Vaicte, Georges
Lagrange, Laurent

Le chancelier du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouvert tous les jours de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi.

GRAINES FRAICHES—Potager et Jardin—Reçu un grand assortiment de Graines fraîches, de qualité supérieure, venant des plus renommées de France. Choux, choufleurs, chicorées, laitues, poireaux, radis, escaroles, &c. &c.

AUSSI.—Quelques douzaines de ciseaux à émonder, de couteaux à greffer, &c. à très bas prix. W. DINN, 11, Commune.

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail nouvelle édition, [illegible], venant de paraître, est en vente chez V. HEBERT, 144, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE 7me numéro de l'Echo des Feuilletons contenant "Les Trois Hommes" par Arsène Houssaye, vient d'être reçu par V. HEBERT, agent, 144, rue de Chartres.

L'IMAGE, revue mensuelle illustrée, paraissant à Paris tous les mois depuis le 1er janvier 1847. Chaque numéro contient 32 pages in 4o, ornées d'un grand nombre de gravures sur bois. Le prix de l'abonnement est à la librairie de Victor Hebert, 144, rue de Chartres.

L'ILLUSTRATION, journal universel.—Les Nos 213 à 216 sont prêts à être délivrés aux souscripteurs. VICTOR HEBERT, agent, 144, rue de Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES, journal littéraire, historique, artistique et scientifique, paraissant tous les mois avec un grand luxe typographique, répandu à partir du 10 janvier 1847. Chaque numéro se compose de 32 pages à 2 colonnes, orné de 25 à 30 gravures. Le prix de l'abonnement est de $3 par an. On souscrit chez VOR. HEBERT, 144 rue de Chartres.

REQUISES LOCALES.

Les Requises Locales, par un Jacobin, sont prêtes et se trouvent en vente à la librairie de V. Hebert, 144, rue de Chartres. Prix: $1 50.

EN VENTE à la librairie de Victor Hebert, 144, rue de Chartres:

Le Mendiant Noir, par Paul Feval,
La Circassienne, par Alex. de Lavergne,
Les Péchés Mignons, par Gondrecourt.
Ces trois ouvrages forment le 12me volume de la Semaine à Lire. On peut se procurer ce volume séparément. 6 juillet

Très important aux Négociants.

LES soussignés, propriétaires du journal espagnol La Patria, informent le public, en général, et le commerce en particulier, que la grande circulation du journal parmi les Espagnols de cette ville, ainsi que dans les ports mexicains, en font un excellent moyen de publicité pour avertir les ventes de marchandises, les départs de navires, &c., &c. Les conditions sont très modérées. ALEMAN & GOMEZ, 62, Toulouse. 16 juin—1an

AVIS.

UNE personne pouvant donner de bons renseignements sur son compte, connaissant le français et l'anglais, et bon comptable, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres, ou commis comptable, il pourrait se charger de la correspondance ou de la gestion d'une maison. S'adresser à M. ST CASTELNAU, pharmacien, Encoignure Royale et St-Louis. 9 juil

ON DEMANDE.

UNE bonne domestique de maison, sachant faire le service de la table. S'adresser, No. 103, rue Bourgogne. 30 jn

DÉPÔT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture reputée de Eve Granier fils, de France, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, marchands-commissionnaires et détaillants en général, qu'ils ont actuellement en débarquement, un grand assortiment de ces couvertures de Granier, 1ère et 2de qualités, de 3 points; idem grises superfines de 3 points. C'est tout ce qui a été importé de mieux jusqu'ici, et me rite d'attirer l'attention des acheteurs. H. DE GOEY & STIFLARD, [illegible] Magasins. 9 juil

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.

AVIS est par le présent donné que les tableaux d'assessement des propriétés foncières et des esclaves de cette partie de la paroisse formant les Municipalités No 1, 2 et 3 sont déposés au bureau des assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, où ils resteront exposés pendant quinze jours, à partir du 16 juin jusqu'au 15 juillet 1847 inclusivement. 16 juin—30

L'Hôtel de la Baie St-Louis.

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans ce qui concerne que dans aucun autre dans le sud. Les liqueurs et les poissons y sont en abondance.

On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. &c. La cuisine est dirigée par un habile cuisinier français d'une longue réputation. Les prix seront modérés. F. C. A. LEVER, propriétaire de l'Hôtel de la Baie, et l'on peut arrêter des chambres. 20 mai—3m

EN débarquement du navire Swea, venant de Bordeaux, et à vendre: 20 barriques vin rouge, St-Estèphe Médoc; 10 tierçons vin blanc, Haut-Sauterne; 2 do do do 1841; 100 caisses do do; 50 caisses vin rouge, St-Julien Médoc; 20 do do; 10 demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, de preuve; 20 quarts do do do; 3 balles bouchons en 1/2 longs, 20 [illegible] do de pointus. A vendre par B. TALAMON, 184, rue Royale.

COGNAC d'Alex. Seignette.—5 demi-pipes en douane et ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Swea, venant de Bordeaux: 2 barriques vin rouge, de diverses qualités; 14 barils et demi-barriques vin blanc, Haut-Sauterne; 25 quarts de pipe Cognac Couillon, deux preuve; 1125 caisses vin rouge, St Julien, Médoc. 20 juil—15 G. M. LUCAS, 30, Bienville.

SUCRE—200 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, à vendre par TROSGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 12 juil

CHANDELLES de composition—24 caisses petites chandelles, marque de Gross & Dietrich, à vendre par J F SERCIER & Co, 26, Vieille Levée. 12 juin

CAFÉ—400 sacs, en débarquement du brick F. Bonds, en magasin, à vendre par TROSGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 8 juin

50 barriques vin de Marseille, à vendre par J. & J. TARDOS.

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE, Successeur de Lafoque [illegible], Etude No 29, rue des Magasins. Au Premier.

COLLÈGE DE [illegible]

M. M. HAHN, prévient [illegible] qu'il vient de louer, et de [illegible] pour y établir [illegible]

AVIS.—La Banque des Citoyens [illegible]

A LOUER.—L'étage supérieur, No 3, rue de la Commune.

HOTEL BELMONT, BROADWAY, New-York.—F. A. & [illegible] CO., ont l'honneur de prévenir [illegible] et le public en général [illegible] New York, le 20 juin 1847.

A LOUER—Une propriété [illegible] se composant du [illegible]

BUREAU A LOUER, rue de [illegible] JOHN O. WOODRUFF.

A LOUER—Une maison [illegible] LE GOLD JEANS.

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement [illegible] chapeaux, et à vendre [illegible] Bottes et brodequins [illegible]

MACHINE A LATTES, [illegible] GRAY & CAMPBELL.

Livres de droit et de Médecine.

A VENDRE à l'amiable [illegible] J. F. PÉPIN, [illegible]

LE soussigné devant [illegible] J. F. PÉPIN, Enc. Conti et Passage de la Bourse.

CALLIGRAPHIE.

DE nouvelles [illegible]

AVIS.—La maison de commerce qui existait sous la raison de ANTONINI & CLARE [illegible] B. ANTONINI.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir [illegible] PERROS, Encoig. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire LEONIDAS [illegible] du Havre [illegible] Fromage de Gruyère [illegible] JEAN VIERNE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—[illegible] transporté son magasin de grains de la rue St-Philippe, No 10 [illegible] Vieille-Levée, entre Quartier et Hôpital. 29 juin—15f

CARGAISON DU BRICK NEW YORK.

1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No 11, Magasins Rouges. 3 juil

BLUE LICK.—En débarquement [illegible], à vendre par B. BONZANO.

GINGEMBRE SEC—30 sacs en débarquement du navire Galena, de New-York, à vendre par B. VALLÉ, 96, Commune. 9 juil

CAFÉ—50 sacs Havane, du vert, [illegible] consignation, par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 8 juil

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

CIGARES—Grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

MIEL—Blanc, de la Havane, en barils de [illegible] gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

FARINE—1500 barils en débarquement et en magasin, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23, Magasins. 7 juil

GILETS de peau en soie [illegible] hommes, garnis, 50 do en coton [illegible] par le navire Damascus, et à vendre par JOHN BELLOW Jr.

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du navire Damascus, [illegible] foulard de 36, 38 et 40 pouces, [illegible], à vendre par JOHN BELLOW Jr. 7 juil

BONNETERIE—A vendre par le soussigné venant d'importations récentes: 300 douzaines chaussettes coton écru, [illegible] de qualités, 50 douzaines [illegible] JOHN BELLOW Jr. 7 juil

CHAPEAUX—30 cabas chapeaux [illegible], en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr. 7 juil

MAGASINAGE—Au rez de chaussée à l'épreuve du feu, No 10, rue de la Douane. DE FOREST & Co. 7 juil

CHARGEMENT de la goëlette Avenger—[illegible] chaux de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 11, Magasins Rouges.

THÉ—30 demi boîtes impérial, 15 caisses [illegible] do, 15 do [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48 Gravier. 1 juin

MAQUEREAUX—100 barils en 3 do No. 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48 Gravier. 1 juin

SUCRE BOSTON—[illegible] caisses et barils, en pains, en morceaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 48 Gravier. 1 juin

SUCRE—[illegible] du brick Helen, venant de la Havane [illegible] TROSGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 12 juin

FORTE de la Banque [illegible] LEOPOLD [illegible], rue St-Louis.

ECHANTILLONS—30 douzaines [illegible] LOISON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres.

EN débarquement—[illegible] DE FOREST & Co, 25, Douane.